

2024

formations

FLEURISSEMENT

AVRIL

MAR. 02 & MER. 03 AVRIL 9H-17H
LES PLANTES VIVACES DANS
LE FLEURISSEMENT COMMUNAL  Agate  P.2

JEUDI 04 AVRIL 9H-17H
UTILISER LES PLANTES À BULBES
TOUTE L'ANNÉE DANS LES COMMUNES  Agate  P.3

MAR. 23, MER. 24 & JEU. 25 AVRIL 9H-17H
CONCEVOIR UN
FLEURISSEMENT COMMUNAL  La Motte-Sx  P.4

MARDI 30 AVRIL 9H-17H
LES NOUVEAUTÉS
EN FLEURISSEMENT  Agate  P.5

MAI

MAR. 14 & MER. 15 MAI 9H-17H
LA TAILLE RAISONNÉE
DES ARBUSTES  La Motte-Sx  P.6

NOVEMBRE

MAR. 05, MER. 06 & JEU. 07 NOV. 9H-17H
CONCEVOIR UN
FLEURISSEMENT COMMUNAL  Agate  P.4

VEN. 08 NOVEMBRE 9H-17H
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES ESPACES VERTS  Agate  P.7

JEU. 14 & VEN. 15 NOVEMBRE 9H-17H
LA TAILLE RAISONNÉE
DES ARBUSTES  La Motte-Sx  P.6

MAR. 19 NOVEMBRE 9H-17H  Agate
LES DÉFIS DES ESPACES VERTS DE DEMAIN
FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE  P.8

LES PLANTES VIVACES DANS LE FLEURISSEMENT COMMUNAL

**MAR. 02 &
MER. 03 AVRIL**
09H-17H

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET ÉVALUABLE

Savoir quelles plantes vivaces utiliser en fonction de la saisonnalité, des sites, des altitudes et des climats.



PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Connaître les différentes espèces de vivaces (terrain sec, humide, alpine)
- Identifier le rôle des plantes vivaces dans le fleurissement communal
- Choisir les plantes vivaces en fonction de sa propre situation
- Connaître les avantages des vivaces face au réchauffement climatique

2^E JOUR

- Elaborer un plan d'entretien pluriannuel avec travaux préparatoires pour la plantation d'un massif de vivaces (théorie).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exercices concrets.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

QCM

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Apporter le plan d'un ou de plusieurs massifs ou bacs de la commune pour lesquels le participant souhaite apporter une solution.

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation «Concevoir un fleurissement communal»

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

480 € : - de 3000 hab.
520 € : entre 3000 et 10 000 hab.
600 € : + de 10 000 hab.
(restauration incluse)

DURÉE

2 jours

LIEU

Agate

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

REF : FOR2024015

UTILISER DES PLANTES À BULBES TOUTE L'ANNÉE DANS LES COMMUNES

**JEUDI 04
AVRIL**
09H-17H

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET ÉVALUABLE

Améliorer sa connaissance des bulbes et de leurs possibilités afin de les utiliser tout au long de l'année dans les massifs et en hors sol.



PROGRAMME



- Définir une plante à bulbe (rhizome, bulbe, tubercule)
- Pourquoi planter des bulbes ?
- Quelle est la saisonnalité des plantes à bulbe (pour quelle période de floraison) ?
- Choisir les plantes à bulbes en fonction des sites (altitude, climat, exposition), des formes et des couleurs
- Transposer sur un plan (distance et profondeur de plantation)
- Quelles sont les différentes méthodes de plantation (manuelle, mécanique) ?
- Naturaliser les plantes à bulbes
- Entretien et cultiver les plantes à bulbes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Supports et adaptation aux collectivités avec leur plan.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

QCM.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Pas de matériel nécessaire.

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

240 € : - de 3000 hab.
260 € : entre 3000 et 10 000 hab.
300 € : + de 10 000 hab.
(restauration incluse)

DURÉE

1 jour

LIEU

Agate

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

CONCEVOIR UN FLEURISSEMENT COMMUNAL

**MAR. 23, MER. 24
& JEU. 25 AVRIL**
**MAR. 5, MER. 6 &
JEU. 7 NOV.**
09H-17H

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET ÉVALUABLE

Elaboration d'un plan de massif (formation de base indispensable).



PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Analyser le site (contraintes, position, orientation)
- Choisir le thème, le type de massifs, les couleurs et les volumes, les plantes (basses, moyennes, hautes, élément phare)

2^E JOUR

- Elaboration du plan (dessin sur calques)
- Utiliser les échelles pour dessiner un plan
- Préparer les commandes (listage des végétaux)
- Définir le budget
- Concevoir un dossier à présenter aux élus

3^E JOUR

- Préparer le site (dessin du massif, terrassement) et son entretien (fertilisation, désherbage, taille)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exercices concrets.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Plan de massif réalisé avec présentation orale.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Matériel de dessin : 1 crayon à papier ou porte mine ; 1 gomme ; 1 boîte de crayons de couleurs ; 1 boîte de feutres de couleurs ; 1 rouleau de ruban adhésif ; 1 calculatrice ; 1 compas ; 1 normographe (Maped Normographe 922410) ; 1 kutsch 1/1000, 1/2000, 1/2500, 1/5000 ou 1 règle graduée ; calques A3 (10 feuilles), papier quadrillé A4,

- Apporter un fond de plan d'un point de fleurissement à travailler (massif, rond-point...)
- Apporter le plan de la commune à l'échelle 1/20 000^e (format A3 ou A4).

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

720 € : - de 3000 hab.
780 € : entre 3000 et 10 000 hab.
900 € : + de 10 000 hab.
(restauration incluse)

DURÉE

3 jours

LIEU

Salle Gentiane à La Motte-Servolex (session avril)
Agate (session novembre)

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

REF : FOR2024017

LES NOUVEAUTÉS EN FLEURISSEMENT

**MARDI 30
AVRIL**
09H-17H

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET ÉVALUABLE

S'approprier les nouvelles tendances en fleurissement et les innovations à venir



PROGRAMME



- Prendre connaissance des nouveautés techniques, environnementales et végétales pour progresser dans son fleurissement
- Découvrir toutes les nouveautés du métier de jardinier communal et leurs utilisations

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exemples concrets.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

QCM.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Pas de matériel nécessaire.

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

240 € : - de 3000 hab.
260 € : entre 3000 et 10 000 hab.
300 € : + de 10 000 hab.
(restauration incluse)

DURÉE

1 jour

LIEU

Agate

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

LA TAILLE RAISONNÉE DES ARBUSTES

**MAR. 14 &
MER. 15 MAI**
**JEUDI 14 &
VEN. 15 NOV.**
09H-17H

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET ÉVALUABLE

Etre en capacité de pratiquer une taille raisonnée des arbustes, à la bonne époque et au bon moment.



PROGRAMME



1^{ER} JOUR

- Quelle est la morphologie d'une plante (ligneuse, vivace) ?
- Pourquoi tailler ?
- Préserver la forme et le fleurissement des végétaux taillés - Respecter la saisonnalité des tailles
- Utiliser les bons outils

2^E JOUR

- Réaliser des travaux pratiques sur le terrain avec démonstration des techniques de taille.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Travaux pratiques sur le terrain.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation de la taille.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Tenue de travail (Epi : veste de pluie, pantalon, chaussures de sécurité, gants, gilet fluo) ; Matériel de taille (sécateur, scie, couteau) en bon état.

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

480 € : - de 3000 hab.
520 € : entre 3000 et 10 000 hab.
600 € : + de 10 000 hab.
(restauration incluse)

DURÉE

2 jours

LIEU

Salle Gentiane à
La Motte-Servolex
(pour les 2 sessions)

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

REF : FOR2024019

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ESPACES VERTS

**VENDREDI 08
NOVEMBRE**
09H-17H

OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET ÉVALUABLE

S'approprier les impératifs environnementaux et climatologiques locaux pour réaliser un fleurissement de qualité.



PROGRAMME



- Qu'est-ce que le développement durable en fleurissement ?
- Comment concilier développement durable et fleurissement (gestion de l'eau et choix des espèces) ?
- Qu'est-ce qu'un biotope ?
- Adapter les sites en adéquation avec la logique du développement durable (arrosage, substrat)
- Etablir un comparatif des travaux et entretien avant et après la mise en place des éléments du développement durable (planning, matériel utilisé, économies)
- Utiliser des plantes pérennes (plantes vivaces)
- Présenter un budget aux élus.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation personnalisée à la commune du participant.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

QCM

MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Apporter le plan d'un ou de plusieurs massifs ou bacs de la commune pour lesquels le participant souhaite apporter une solution
- Apporter le plan de la commune à l'échelle 1/20 000^e (format A3 ou A4)

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Agents des services techniques et élus concernés

TARIF

240 € : - de 3000 hab.
260 € : entre 3000 et 10 000 hab.
300 € : + de 10 000 hab.
(restauration incluse)

DURÉE

1 jour

LIEU

Agate

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron

NOMBRE DE

5 à 15 personnes

LES DÉFIS DES ESPACES VERTS DE DEMAIN FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

**MARDI 19
NOVEMBRE**
09H-17H

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES

- Comprendre les enjeux, les problèmes que le réchauffement climatique va engendrer
- S'approprier une méthodologie permettant de mettre en place une organisation des espaces verts de demain.



PROGRAMME



- Qu'est-ce que le réchauffement climatique ?
- Quelles sont les conséquences pour les végétaux ?
- Comment appréhender les problèmes que le réchauffement climatique va imposer ?
- Comment faire évoluer les pratiques pour casser les habitudes de travail et quelles sont les marges de manoeuvre ?
- Lutter contre les îlots de chaleur, végétaliser des surfaces imperméables, comprendre le rôle des arbres, gérer l'eau, utiliser des plantes annuelles dans les années à venir
- Communiquer auprès de la population.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Diaporama avec des exemples de problèmes actuels et à venir que les communes peuvent rencontrer suite au réchauffement climatique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

QCM.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Apporter des éléments de discussion sur le sujet
Quelles sont les solutions apportées sur votre commune ?

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Responsables des services espaces verts, chefs d'équipe et élus concernés

TARIF

240 € : - de 3000 hab.
260 € : entre 3000 et 10 000 hab.
300 € : + de 10 000 hab.
(restauration incluse)

DURÉE

1 jour

LIEU

Agate

INTERVENANT

Jean-Jacques Le Baron

NOMBRE DE

5 à 15 personnes



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS

Bulletin d'inscription à retourner par mail à : formation@agate-territoires.fr ou en cliquant sur le lien suivant : [Bulletin d'inscription aux formations d'Agate](#) (1 bulletin par participant)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre forme de handicap, vous pouvez nous contacter : formation@agate-territoires.fr ou 04 79 85 39 32. Le référent handicap évaluera avec vous et avec le formateur, la faisabilité d'adaptation de la formation, en fonction du type de handicap.

Les informations recueillies via ce formulaire sont enregistrées et utilisées uniquement par Agate. Elles pourront être communiquées aux intervenants des formations, extérieurs à notre agence, uniquement dans le cadre de ces formations. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en nous contactant à l'adresse contact@agate-territoires.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PARTICIPANT

Nom :
Prénom :
Structure ou collectivité :
Fonction :
Email :
Tél. :

INTITULÉ(S) ET DATE(S) DE LA/DES FORMATION(S)

Formation 1 :
date :
référence :

Formation 2 :
date :
référence :

Formation 3 :
date :
référence :

Formation 4 :
date :
référence :

Date, signature
(cachet de la structure ou collectivité, le cas échéant)

Organisme de formation déclaré
sous le N° 82 73 00526 73

À réception du bulletin d'inscription par l'Agence, une confirmation est adressée au signataire de la demande. Avant la date de la formation, l'Agence adresse à chaque participant un courriel reprenant la liste des participants, les horaires, le lieu de la formation, et un plan d'accès.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS

1. OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Vente » (CGV) s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par Agate et faisant l'objet d'une commande de la part de la Collectivité ou de tout autre organisme.

En conséquence, toute commande implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute commande est réputée ferme et définitive lorsque la Collectivité ou tout autre organisme renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (en ligne, email ou courrier). À réception du bulletin d'inscription par l'Agence, une pré-confirmation est adressée au signataire de la demande.

Une semaine avant la date de la formation, Agate adresse à chaque participant une confirmation d'inscription reprenant la liste des participants, les horaires et le lieu de la formation, et un plan d'accès.

La Collectivité ou tout autre organisme reconnaît que, préalablement à la signature du bulletin d'inscription, elle a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'Agence, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation avec ses besoins.

3. TARIFS

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme de formation, par participant, en euros HT.

Nos tarifs sont forfaitaires et, sauf dispositions particulières, incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles de formation et du matériel pédagogique et la documentation remise pendant la formation.

4. RÈGLEMENT

Le règlement de l'intégralité de la formation fera l'objet d'une facture « après service fait » et interviendra donc après exécution de la formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures pourra donner lieu, après mise en demeure restée infructueuse, à l'application de pénalités de retard de 10%.

En cas de paiement par un Organisme Payeur désigné par la Collectivité ou tout autre organisme, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme Payeur, la part non prise en charge sera directement facturée à la Collectivité ou tout autre organisme.

5. ANNULATIONS / REPORTS / REMPLACEMENTS

5.1. Annulations / Reports par Agate

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, Agate se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et sous réserve d'en informer chaque participant. Une autre date de formation pourra

être prévue.

Agate se réserve en outre le droit de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, ainsi que le contenu de son programme ou ses formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le lieu de formation précisé dans le catalogue n'est pas contractuel. Les formations pourront se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la confirmation d'inscription.

5.2. Annulations / Reports / Remplacements par la Collectivité ou tout autre organisme

La Collectivité ou tout autre organisme peut demander l'annulation ou le report de sa participation sur une formation programmée la même année, sans frais, jusqu'à 8 jours ouvrés avant la date de la formation. La demande doit parvenir à Agate par courrier à l'adresse : 25 rue Jean Pellerin - 73026 CHAMBERY, ou par email à l'adresse : formation@agate-territoires.fr. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Agence auprès de la Collectivité ou tout autre organisme.

Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation de sa participation à une formation par la Collectivité ou tout autre organisme moins de 8 jours ouvrés avant le début de la session, Agate facturera 50% du montant de la formation, ou le montant dans son intégralité en cas d'annulation le jour même, au titre des frais d'annulation.

La demande de remplacement doit parvenir par courrier ou par email à l'Agence et préciser les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient à la Collectivité ou tout autre organisme de vérifier l'adéquation du profil du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

En cas d'absence du participant à une formation, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure, la Collectivité ou tout autre organisme sera redevable de l'intégralité du montant de ladite formation.

6. RESPONSABILITÉ / INDEMNITÉS

La responsabilité de l'Agence envers la Collectivité ou tout autre organisme est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la Collectivité ou tout autre organisme, et en tout état de cause, limitée au montant payé par la Collectivité ou tout autre organisme au titre de la prestation fournie.

La responsabilité de l'Agence est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Collectivité ou tout autre organisme ne peut utiliser les propositions, méthodes et outils de l'Agence que pour les fins stipulées à la commande.

Agate détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle

qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre des formations demeure sa propriété exclusive.

L'ensemble des textes, commentaires, logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, et tout document utile mis à disposition de la Collectivité ou tout autre organisme sont donc propriété de l'Agence, et toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de Agate.

En conséquence, la Collectivité ou tout autre organisme s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de formation ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Agate.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles recueillies (nom, prénom, fonction, mél et numéro de téléphone des personnes inscrites), font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est le Directeur Général d'Agate. Ce traitement est nécessaire à l'organisation, au bon déroulement des formations et à la facturation.

Les données personnelles collectées sont destinées au service gestion d'Agate et elles seront conservées pendant une durée de 5 années. L'accès aux données est strictement limité aux collaborateurs des services formation et gestion habilités à les traiter en raison de leur fonction.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer auprès de Monsieur le Directeur Général - Agate - 25 Rue Jean Pellerin - 73026 CHAMBERY, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

9. CONTESTATION ET LITIGES

Pour tout différend relatif à l'exécution des prestations, le règlement à l'amiable sera privilégié.

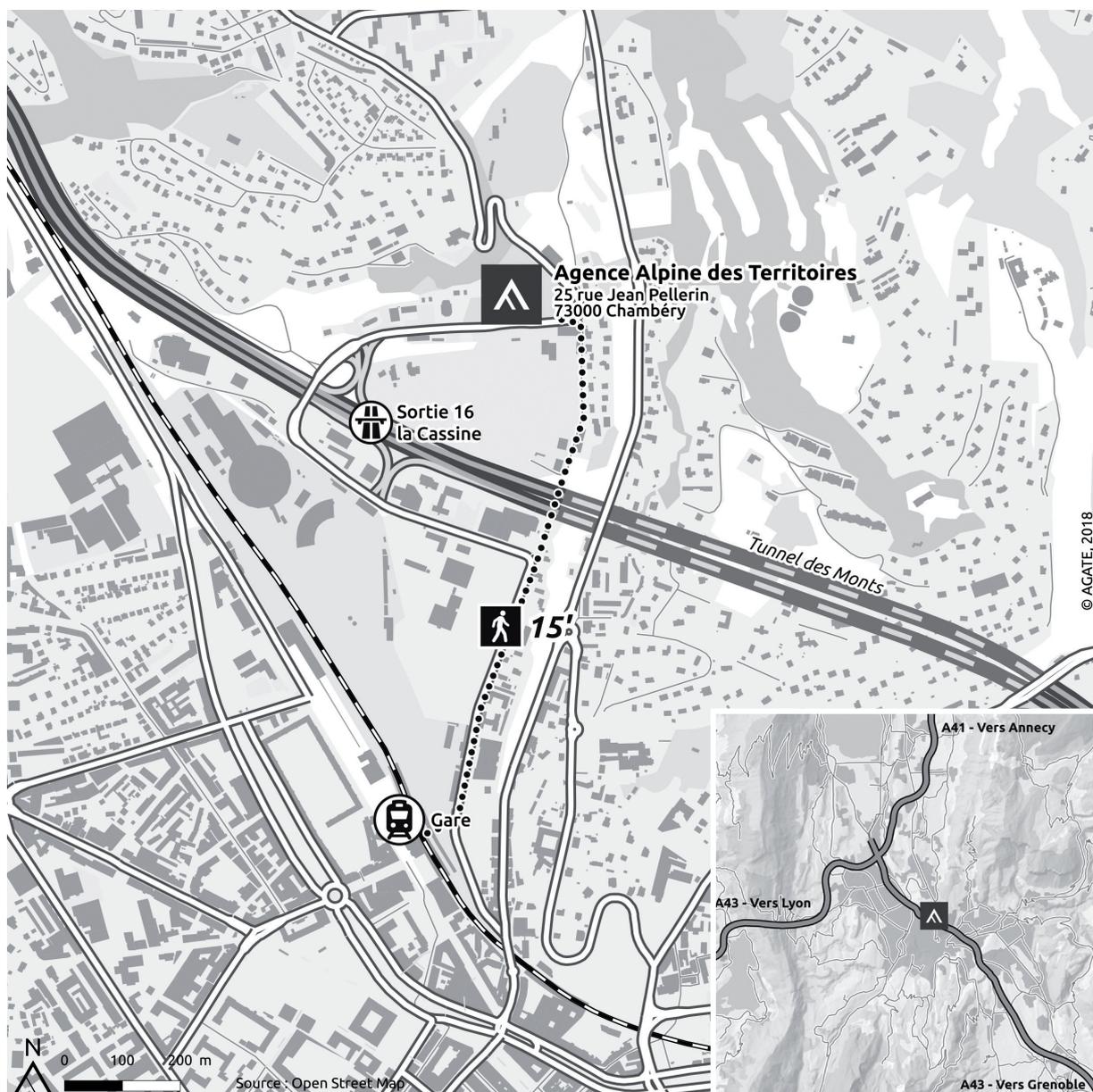
Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal territorialement compétent.

10. MISE À JOUR

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet d'une mise à jour à tout moment. Les nouvelles conditions s'appliquent à toute nouvelle commande, ultérieure aux modifications, et quelle que soit l'antériorité des relations entre Agate et la Collectivité ou tout autre organisme.

Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit des participants aux formations.

NOUS CONTACTER



NOUS CONTACTER :

Pascale WOLKOWICZ | Catherine AGNOLETTA

 04 79 68 53 00

 formation@agate-territoires.fr
catherine.agnoletto@agate-territoires.fr

OÙ NOUS TROUVER :

Bâtiment Évolution
25, rue Jean Pellerin
73026 Chambéry Cedex

RETROUVEZ-NOUS SUR : www.agate-territoires.fr

 @Agate.territoires |  @Agate_agence |  Agate - Agence alpine des territoires



Bât. Évolution • 25, rue Jean Pellerin
CS 32631 • 73026 Chambéry Cedex
04 79 68 53 00

www.agate-territoires.fr